

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.126

23 mai 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Matériels, appareils et articles électriques à l'usage des personnes dépourvues de qualification en électrotechnique.
5. Intitulé: ČSN 33 1310 Réglementation électrotechnique, réglementation de sécurité applicables aux matériels électriques à l'usage des personnes dépourvues de qualification en électrotechnique.
6. Teneur: La norme définit les prescriptions de base à observer par les fabricants ou des fournisseurs de matériel électrique pour assurer la sécurité des personnes dépourvues de qualification en électrotechnique auxquelles ce matériel est destiné.
7. Objectif et justification: Sécurité, meilleure information des personnes manipulant le matériel électrique
8. Documents pertinents: -
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er mars 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 mai 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [] ou adresse d'un autre organisme: Direction fédérale de la normalisation et des mesures Václavské nám. 19 113 47 <u>Prague</u> 1. Tchécoslovaquie Télex: 121 948 UNM C